

Évaluation des enseignants : inacceptable décret du 7 mai 2012

Évaluation des enseignants : inacceptable décret du 7 mai 2012 Le décret sur l'évaluation des personnels enseignants et d'éducation a été publié au Journal officiel du 8 mai. Cette publication postérieure au deuxième tour de l'élection présidentielle est d'autant plus inacceptable que ce décret altère gravement le déroulement de carrière des personnels concernés.

La fédération UNSA Éducation demande au nouveau gouvernement qui se mettra en place la semaine prochaine de suspendre immédiatement l'application de ce décret et d'ouvrir une négociation reprenant le dossier au fond.

L'UNSA Éducation — qui compte en son sein les syndicats représentatifs des personnels concernés par le dossier, enseignants compris — rappelle qu'elle ne saurait se satisfaire du maintien du statu quo. Dans le cadre de la refondation de l'École, il est nécessaire que l'évaluation, dont le caractère formatif doit être affirmé, permette de prendre en compte toutes les dimensions du métier d'enseignant. Dans les collèges et les lycées, cela passe par l'organisation d'un véritable regard croisé entre les personnels d'inspection et de direction.

Loin de l'idéologie managériale, l'évaluation des personnels doit être un outil permettant de rendre le système éducatif plus juste et plus efficace. La manière dont l'abordera le futur gouvernement sera considérée comme emblématique par les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, d'inspection et de direction.

Laurent ESCURE, secrétaire général de l'UNSA Éducation

* Décret n° 2012-702 du 7 mai 2012 portant dispositions statutaires relatives à l'appréciation et à la reconnaissance de la valeur professionnelle de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale : <http://goo.gl/LrwVS>